

## REGLEMENT FINANCIER POUR LES ELEVES

**ATTENTION : le responsable légal 1, indiqué sur la fiche de renseignement, est désigné automatiquement comme responsable financier. Veillez à l'indiquer si ce n'est pas le cas.**

### 1- Les tarifs

Les frais de demi-pension et de pension sont forfaitaires (ils ne sont donc pas susceptibles de varier en fonction du nombre de repas pris par l'élève) et payables trimestriellement d'avance après transmission par le lycée d'un « avis aux familles ».

La carte d'accès est fournie gratuitement par le lycée. En cas de perte ou de détérioration, son remplacement est facturé (6.00€). Elle ne peut pas être utilisée par un tiers.

**En dehors de toute cause justifiée, l'élève est inscrit pour le trimestre entier.**

A chaque fin de trimestre, les changements de régime sont possibles, par demande écrite, dans les conditions suivantes :

- demande à faire pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de la rentrée pour le 1<sup>er</sup> trimestre (sept-déc)
- demande à faire jusqu'au 21 décembre pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (janvier-mars)
- demande à faire jusqu'au 31 mars pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (avril-juin)

Régimes	Janvier-Mars 2022	Avril-Juin 2022	Septembre- Décembre 2022	<b>Total</b>
<b>internat</b>	454.52 €	341.00€	568.20 €	1363.72 €
<b>demi-pension</b>	162.74 €	122.09 €	203.39 €	488.22 €
<b>Interne-externe</b>	316.89 €	237.70 €	396.10 €	950.69 €

Modes de règlement :

- en espèces (pour les montants inférieurs à 300.00 €),
- par chèque (pour les paiements échelonnés, un échancier doit obligatoirement être mis en place en concertation avec le service intendance)
- par virement
- par prélèvement automatique (uniquement si l'élève n'est pas boursier)

**Précision importante :** La demande de prélèvement est valable durant toute la scolarité de l'élève, sauf avis contraire de votre part.

Les prélèvements sont mensuels d'octobre à juin.

Le formulaire est à retirer le jour de l'inscription ou accessible sur le site internet du Lycée Aliénor d'Aquitaine (pension-1/2 pension) et à retourner **avant le 22 septembre 2022 à l'intendance - Bureau A 105** (au-delà, toute demande ne sera pas acceptée).

Elèves boursiers : les bourses nationales sont déductibles des frais de pension ou de demi-pension. Merci de transmettre obligatoirement un relevé d'identité bancaire du responsable de l'élève.

En cas de difficulté de paiement, les familles peuvent demander, par écrit à l'agent comptable, un règlement fractionné ou une aide auprès du Fonds Social.

## 2- La remise d'ordre (réduction des frais de pension ou de demi-pension)

Une remise d'ordre de circonstances pourra être demandée, par écrit, au chef d'établissement en cas de :

- changement d'établissement en cours de trimestre
- changement de qualité en cours de trimestre (motif sérieux à justifier)
- retrait définitif en cours d'année (motif sérieux à justifier)
- absence momentanée à compter de 6 jours ouvrables consécutifs pour raisons médicales ou familiales dûment justifiées (ex : certificat médical)

Une remise d'ordre est accordée d'office par le chef d'établissement en cas de :

- absence pour motif de stage (sur la période retenue dans le calcul du forfait)
- absence pour motif de voyage ou sortie scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration et l'hébergement
- renvoi ou retrait de l'élève sur invitation de l'administration
- fermeture du service restauration
- absence pour COVID

*Le départ anticipé pour cause d'examen ou d'arrêt des cours est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à remise d'ordre.*

## 3- Elève externe

Pour des raisons d'emploi du temps et **après autorisation de CPE**, les élèves externes ont la possibilité de manger 1 à 2 fois par semaine à jours fixes.

L'élève externe devra utiliser une carte d'accès chargée de 10 repas minimum payables d'avance. A ce jour, le prix du repas est de 3.50 € ; ce montant est révisé à chaque début d'année et déterminé par la Région.

Les repas non consommés seront remboursés si la demande en est faite en fin de cycle d'études (fournir un RIB)